

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/9/2022

Dossier complet le :

28/9/2022

N° d'enregistrement :

2022-6599

1. Intitulé du projet

Demande d'augmentation du volume annuel autorisé sur le forage BSS000HKLW dans le département de l'Aisne (02190)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MALHOMME

Prénom Arnaud

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASSOCIATION IRRIGANTS VARISCOURT BERTRICOURT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Arnaud MALHOMME

RCS / SIRET

5 2 2 6 9 2 9 4 6 0 0 0 1 8

Forme juridique

Association déclarée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie du projet : 17b. Dispositifs de captage des eaux souterraines	Prélèvement annuel supérieur à 200 000 m ³ .
16a. Projets d'hydraulique agricole	Surface à irriguer supérieure à 100 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'ASSOCIATION IRRIGANTS VARISCOURT BERTRICOURT possède le forage d'irrigation BSS000HKLW depuis 2009 pour le compte de 6 exploitants à des fins d'irrigation de légumes. a volonté est de poursuivre des prélèvements d'eau entre ces exploitations. Le forage est situé sur la parcelle ZE 106.

Les travaux de ce forage ont été achevés le 4 décembre 2009. Il a une profondeur de 67 m. Il prélève dans la masse d'eau nommée « Craie de Champagne nord », (code UE : FRHG207).

Il est exploité sous un débit de 200 m³/h. Le volume déclaré est de 151 600 m³ en année moyenne et 182 100 m³ au cours des années plus sèches.

Aujourd'hui, le besoin total a évolué suite au développement des entreprises (augmentation du parcellaire à irriguer), l'intégration d'autres cultures et le changement des conditions climatiques.

Pour ces raisons, il est devenu nécessaire d'augmenter le volume annuel.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de répondre au besoin d'irrigation d'un groupement de 6 irrigants qui forment l'ASSOCIATION IRRIGANTS VARISCOURT BERTRICOURT.

Le besoin en eau en irrigation de cette association a augmenté suite au développement de leurs entreprises (augmentation du parcellaire à irriguer) et le changement des conditions climatiques. Elles se projettent sur l'irrigation des pommes de terre et des légumes sur une surface de près de 416 hectares.

Pour répondre aux besoins de ses cultures, l'augmentation du volume autorisé annuel du forage, limité à 182 100 m³/an, est indispensable. L'irrigation de ces cultures est incontournable pour garantir les clauses contractuelles tant en termes de qualité que de rendement.

Cette demande permet le maintien du développement de l'activité agricole dans le secteur notamment la production légumière et confirme la volonté de rester dans une demande collective de ces exploitations agricoles.

L'annexe 9 présente de façon plus détaillée le projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de forage ont commencé en date du 16 novembre 2009 et ont été achevés le 4 décembre 2009.

C'est un captage à 67 mètres dans la nappe de la Craie de Champagne nord.

Il a été réalisé par la société RUCKEBUSCH SA selon les caractéristiques suivantes :

- Foration de 0 à 67 m en rotary à l'eau claire à un diamètre de 559 mm.
- Un tube plein PVC d'un diamètre de 400 mm a été installé de 0 à 21 mm du niveau du sol.
- Installation d'un tube crépinés d'un diamètre de 400 mm de 21 à 67 m. L'ouverture des fentes (slot) est de 3 pouces.

Une dalle de propreté de 3 m² avec un capot de fermeture cadenassé ont été mis à la tête du forage afin de sécuriser l'ouvrage pour éviter toute contamination extérieure.

Deux pompages d'essai ont été réalisés du 3 au 4 décembre 2009 par la suite (par paliers et de longue durée).

Un abri a été construit autour du forage pour le protéger des risques de vandalisme et de pollution.

Aucun travaux supplémentaire n'est envisagé sur ce forage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'association se projette actuellement sur l'irrigation de près de 416 hectares.

Le pompage est de 200 m³/h et alimente 4 enrouleurs.

Le besoin en eau est estimé à 325 000 m³ en année moyenne et 430 000 m³ les années sèches à forte demande climatique.

Ce besoin sera réparti entre les mois de mars et octobre en fonction de la l'état de la ressource du sol des parcelles à irriguer.

Ce forage permet d'irriguer les cultures de pommes de terre, de pois protéagineux, de jeunes carottes. Il sert également pour stabiliser les recettes des autres cultures, notamment les betteraves, les céréales et le maïs, en cas de sécheresse prolongée pouvant impacter gravement la qualité et les rendements des productions. En effet, le sol dans le secteur est à dominance sableuse très sensible à une faible pluviométrie surtout entre mars et aout. Dans ces conditions de sols séchant, l'agriculteur a besoin d'irriguer ces cultures.

La source d'énergie de la pompe est électrique, donc non polluante : pas de bruit, pas de pollution de l'air.

Quant à la gestion de leurs systèmes, les irrigants s'engagent à maintenir une irrigation raisonnée en poursuivant la mise en place d'autres d'outils pour contrôler l'état de la réserve des parcelles irriguées (comme les sondes et les tensiomètres) et le déploiement des outils d'aide à la décision tout en respectant l'équilibre de la ressource en eau et l'environnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature du code de l'environnement (article R214-32 du Code)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur	67 mètres
Diamètres de foration	559 mm
Débit horaire d'exploitation	200 m ³ /h
Volume maximal prélevé annuellement	430 000 m ³ /an
superficie du chantier pendant les travaux	30 m ²
superficie de l'emprise en phase d'exploitation	3 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Variscourt (02190).
Parcelle cadastrale : ZE 106
Les coordonnées Lambert 93 de ce point sont :
• X = 771 267 m (NGF)
• Y = 6 924 295 m (NGF)
• Altitude = 72 m (NGF)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9 ° 4 1 ' 4 0 " 81 Lat. 3 ° 9 8 ' 1 1 " 23

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Variscourt (02190)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui La commune de Variscourt est couverte par un PPR approuvé pour les risques « inondation et coulée de boues » et « tempête » approuvé le 12 décembre 2018. Selon le zonage du PPRI, le forage est situé sur une zone blanche, éloignée des zones à risque. Cette zone n'est pas considérée, selon ce document, comme exposée aux inondations par débordement de la rivière. Elle peut être bâtie ou non bâtie.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site dans la zone d'influence du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site dans la zone d'influence du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce forage prélève sous un débit de 200 m ³ /h dans la nappe de la craie de Champagne nord. Le prélèvement annuel est estimé à 325 000 m ³ en année moyenne et à 430 000 m ³ en années sèches. L'annexe 6 schématise la zone qui sera impactée par le fonctionnement de cet ouvrage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone environnementale, telle que une zone humide, Natura 2000 ou une ZNIEFF (voir l'annexe 2 qui montre la localisation du projet). Il est proche d'un cours d'eau mais sans impact quantitatif. Les annexes 6, 7 et 8 illustrent la zone d'influence du projet et montrent qu'aucun impact n'est prévu sur ces zones.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage et les installations sont déjà existants. Il n'y aura pas d'autres travaux à prévoir dans le cadre de ce projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le forage est protégé tant par sa conception que sa protection physique, toutes deux conformes à l'arrêté du 11 septembre 2003. La cimentation annulaire est mise en place protéger l'aquifère de tout risques de pollution accidentelle.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il fonctionne avec une pompe électrique, ce qui permet de réduire considérablement les émergences sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Comme le prévoit l'arrêté du 11 septembre 2003, le forage est protégé par un un abri et une margelle bétonnée pour éloigner les eaux de la tête du forage. De plus, il est doté d'une pompe électrique donc non polluante avec des incidences quasi-nulles notamment les nuisances sonores.

L'irrigation est conduite en fonction du bilan hydrique du sol et la demande climatique.

Il est également envisagé de poursuivre l'optimisation de l'usage de l'eau dans le système avec :

- La mise en place d'autres d'outils pour contrôler les parcelles irriguées (comme les sondes et les tensiomètres qui sont déjà utilisés par ces irrigants)
- Le déploiement des outils d'aide à la décision sont aussi prévu pour piloter une irrigation de précision.
- La recherche continue de variétés plus économes en matière de consommation d'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments cités dans cette demande et dans les annexes, et comme le demande la réglementation, le projet est loin des sources de pollution et des ouvrages existants. Il n'est pas situé dans des zones environnementales (zones humides, ZNIEFF, zones Natura 2000...). Il est également compatible avec les documents d'urbanisme.

Sa proximité d'une zone humide et des milieux aquatiques n'a aucune incidence sur l'équilibre de ces milieux au regard du fonctionnement du forage depuis sa création et la situation favorable de la ressource.

Au vu de ces éléments, il nous semble que ce projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale. Dans ce sens, les annexes 6,7 et 8 apportent davantage informations sur ce volet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Zone d'influence du projet Annexe 7 : Hydrogéologie et Aire d'alimentation du forage Annexe 8 : Évaluation des potentielles incidences du projet sur l'environnement Elles se rattachent à la catégorie 6 qui s'intéresse à l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine. Annexe 9 : Raisons de cette demande et alternatives qui ont permis de retenir le projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Vincennes

le,

6/07/2022

Signature

